

Liberté de conscience

"La liberté de conscience est fondée sur l'autonomie de jugement grâce à l'école de la République, la seule école vraiment libre, car elle s'ouvre gratuitement à tous les enfants du peuple, et n'a d'autre souci que de libérer les consciences humaines grâce à une culture universelle."

Henri Pena-Ruiz - septembre 2003

Définition de liberté de conscience

Etymologie :

- **Liberté** : du latin *liber*, libre.
- **Conscience** : du latin *conscientia*, for intérieur, témoignage de la conscience, conscience (bonne ou mauvaise), remords, composé du préfixe *cum*, avec, et de *scientia*, connaissance, savoir théorique, science.

La **liberté de conscience** est le droit d'un individu d'avoir le **libre choix de son système de valeurs** et des principes qui guident son existence et de pouvoir y adhérer publiquement et d'y conformer ses actes. Elle inclut la liberté de croyance, de religion ou de ne pas avoir de religion.

Encore sujette à débat, la notion de liberté de conscience a fait l'objet de multiples controverses au cours des siècles. Elle est parfois confondue avec la liberté d'opinion, de religion ou de culte.

Quand elle existe, la liberté de conscience est garantie par les pouvoirs publics, en l'absence de trouble à l'ordre public.

Elle est explicitée dans l'article 18 de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme" :
"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites."